

Date de dépôt: 10 décembre 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Jacques Jeannerat :

Absence de consultation du projet de construction du tunnel des Nations au Grand-Saconnex

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 novembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En février 2005, le Grand Conseil a voté le PL 8757-A ouvrant un crédit d'étude de plus de 5 millions de francs pour le projet de construction du Tunnel des Nations et pour l'adaptation de la jonction autoroutière de Ferney y relative.

Suite à des sollicitations du Conseil administratif de la commune du Grand-Saconnex, les résultats de cette étude ont été présentés en juin dernier. Le réaménagement total de la jonction autoroutière et la construction d'une tranchée ouverte de 9 mètres de profondeur et de 44 mètres de large y sont proposés au pied du village du Grand-Saconnex.

Les autorités de la commune ont pourtant prévu à cet endroit l'extension du centre sportif du Blanché, qui devait être réalisé par-dessus le tunnel des Nations. Cet espace, actuellement classé en zone agricole, est censé demeurer une des dernières zones de verdure de la commune. Quant au portail d'entrée du tunnel le long de l'autoroute, la création d'une zone pour l'artisanat ou l'industrie est envisagée afin de faire tampon avec le quartier résidentiel. Tous ces projets se trouvent dans le Plan Directeur Communal, voté par le Conseil municipal en avril et même approuvé par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2006.

Le projet du département a donc pour conséquence la perte d'une zone d'utilité publique et de verdure, mais aussi une augmentation sans commune mesure des nuisances pour les habitants du Grand-Saconnex. Le but du Tunnel des Nations est pourtant de les diminuer en faisant passer le trafic sous le village. Au lieu de cela, il est projeté de creuser une balafre monstrueuse où transiteraient des milliers de véhicules par jour sous les fenêtres des habitants.

Les préoccupations légitimes des autorités sont restées sans réponse précise jusqu'ici. La question d'une tranchée couverte, comme prévue initialement, semble avoir été arbitrairement écartée. Pourtant, le département annonce le dépôt imminent d'une demande d'autorisation de construire.

En outre, aucune procédure d'aménagement n'a été mise en place. Le fait de creuser une route en plein milieu d'une zone agricole ne semble pas non plus faire de soucis au département. Une procédure de déclassement serait opportune afin que l'opinion de la commune et des habitants du village puisse enfin être prise en compte et que le Grand Conseil puisse statuer sur d'éventuelles oppositions. De plus, les études d'impact du projet manquent.

Par ailleurs, une demande de financement pour la part des travaux supportée par le canton n'a pas encore été déposée devant le Grand Conseil. C'est d'autant plus surprenant pour un projet dont l'autorisation de construire sera bientôt demandée !

De plus, le département a écarté la question du transfert modal dans cette zone clé où se rejoignent aéroport, gare, frontière et autoroute. Un P+R était pourtant prévu, mais a disparu du projet (variantes « oreille » et « anneau »).

On peut ainsi se poser la question de la réelle volonté du Conseil d'Etat en l'espèce : veut-il construire un projet vraiment utile pour réduire les nuisances au Grand-Saconnex et pour mieux desservir les organisations, ou souhaite-t-il recueillir autant d'oppositions que possible contre un projet inique ? Si le Conseil d'Etat était défavorable au projet, il ne se serait pas pris autrement qu'en proposant un tel projet ! Au passage, c'est l'arrivée du tram au Grand-Saconnex qui est retardée.

Question : Quelle est la position du Conseil d'Etat ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT :

C'est le 18 février 2005, en urgence, que le Grand Conseil a voté le PL 8757-A. A relever que le PL 8757, ouvrant un crédit d'étude de 5'488'000 F pour la Route des Nations ainsi que l'adaptation de la Jonction de Ferney, avait été déposé le 12 juin 2002.

C'est donc au printemps 2005 qu'ont pu débiter les études coordonnées de l'adaptation de la Jonction de Ferney et de la Route des Nations.

Sans attendre, en juillet 2005, le DCTI a jugé pertinent d'informer le Conseil administratif de la commune du Grand-Saconnex des sondages géotechniques qui allaient être entrepris sur le futur tracé de la Route des Nations, si bien qu'une séance s'est tenue en la mairie du Grand-Saconnex, au cours de laquelle les plans correspondant au projet, tel que prévu dans la loi 8757, ont été présentés. A cette occasion, aucune remarque concernant le projet n'a été émise et aucune indication relative au projet communal d'extension du centre sportif du Blanché n'a été apportée.

Depuis cette date, de nombreuses études préliminaires et de variantes, notamment concernant la jonction de Ferney, ont été entreprises par la direction du génie civil du DCTI avec la participation de représentants de l'Office fédéral des routes (OFROU), de l'Office cantonal de la mobilité (OCM), du service cantonal d'études de l'impact sur l'environnement (SCEIE) ainsi que du domaine de l'aménagement du territoire (DAT), du département du territoire.

Ces études ont entre autres permis d'évaluer la faisabilité et la compatibilité du projet d'aménagement de la jonction de Ferney avec une future extension d'une ligne de tramways en direction de Ferney, en y intégrant également une réflexion concernant un parking d'échange (P+R). Il s'est finalement avéré que la réalisation d'un tel parking à cet endroit n'était pas opportune en regard notamment des trop nombreux mouvements de circulation à assurer. Par contre, les projets de la Route des Nations et de la Jonction de Ferney, tels qu'envisagés actuellement, satisfont pleinement, comme le prévoit la loi sur les transports publics (H 1 50), à l'obligation de pouvoir réaliser l'extension de la ligne de tram en direction du Grand-Saconnex après la mise en service de la Route des Nations.

A relever que les communes et les autres instances concernées (organisations internationales, AIG, Palexpo, département de l'Ain, etc.) ont été informées de l'avancement des projets au travers de la commission des partenaires (COPAR) qui s'est réunie deux fois depuis 2006. De plus, les représentants des communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy ont été jusqu'ici invités régulièrement (environ tous les trois mois) par la

direction du génie civil dans le but d'être informés directement des orientations des projets. A noter que le nouveau Conseil administratif de la commune du Grand-Saconnex n'était pas représenté aux deux dernières séances.

Enfin, le 11 juin 2007, sur la base de documents d'études suffisamment élaborés, Monsieur Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du DCTI, a présenté au Conseil municipal du Grand-Saconnex l'état des projets de la nouvelle Jonction de Ferney ainsi que de la Route des Nations.

Le projet de la Route des Nations présenté à cette occasion est conforme aux indications contenues dans la loi 8757 et au plan directeur de quartier N° 29350A intitulé « Jardin des Nations », qui a été adopté par le Conseil municipal de la commune du Grand-Saconnex début 2004. Ce plan directeur prévoit, depuis la jonction autoroutière, une nouvelle infrastructure routière à ciel ouvert jusqu'au futur portail du tunnel situé aux abords de la route de Colovrex. C'est donc un projet de route entièrement en adéquation avec les aménagements de surface préconisés par ce plan directeur qui a été élaboré. A relever que la zone sportive souhaitée par la commune y est indiquée sur la partie nord de la parcelle du Pré du Stand, au droit des installations sportives existantes du Blanché.

Ainsi, le plan directeur communal élaboré en 2006 par la commune du Grand-Saconnex ne respecte pas le plan directeur du « Jardin des Nations », ainsi que les indications concernant la Route des Nations contenues dans la loi 8757. Le Conseil administratif de la commune du Grand-Saconnex a d'ailleurs été rendu attentif aux conflits générés par son plan directeur communal dans une correspondance le concernant que lui a adressée la direction du génie civil du DCTI en octobre 2005.

La Route des Nations constituera une nouvelle liaison routière depuis l'autoroute jusqu'aux organisations internationales (secteur Appia) et n'a pas pour vocation de constituer une pénétrante de plus vers le centre-ville. Elle sera l'occasion de mettre en œuvre des objectifs dont nous voulons rappeler que la commune du Grand-Saconnex sera l'un des principaux bénéficiaires, et cela notamment sur deux plans :

- la réalisation d'un évitement du village permettant le soulagement de la route de Ferney, laquelle sera consacrée essentiellement à un rôle de collectrice du trafic des Petit et Grand-Saconnex ;
- le prolongement du tram Nations, opération rendue possible par la diminution des flux de trafic sur la route de Ferney, et réalisation qui constituera une requalification notable de la qualité de la desserte en transports collectifs du secteur.

Le projet dans son ensemble fera prochainement l'objet d'une mise à l'enquête publique, d'une part selon une procédure fédérale (routes nationales) pour la nouvelle jonction autoroutière et, d'autre part, selon une procédure cantonale pour la Route des Nations. Seront bien entendu joints aux documents mis à l'enquête les rapports préliminaires d'impacts sur l'environnement encore en cours d'élaboration.

La Route des Nations et la Jonction de Ferney constituent des ouvrages complexes et impliquent, pour l'Etat de Genève, des investissements importants. Il serait, à cet égard, prudent de pouvoir respecter les programmes coordonnés des études et des travaux actuels puisque ces objets devraient être subventionnés, en grande partie, par la Confédération. En effet, pour la Jonction de Ferney, l'OFROU a déjà donné son accord de principe pour un subventionnement à hauteur d'environ 74 % au titre des routes nationales et a prévu cette participation financière dans sa planification des dépenses (Kostenplanung) pour la période 2011-2013. D'autre part, la Route des Nations figure avec une priorité A dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui sera remis à la Confédération fin 2007. Cet objet pourrait ainsi être subventionné à hauteur de 50 % par le fonds d'infrastructure et, si le programme actuel est respecté, pourrait être intégré dans la première des tranches de subventionnement quadriennales prévues par la Confédération, qui va de 2011 à 2014.

Enfin, s'agissant d'infrastructures publiques utiles et nécessaires à plus d'un titre et qu'il convient de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais, notre Conseil s'efforcera de soutenir un projet de la Route des Nations adapté et raisonnable, ceci également en termes de coûts. Dans cet objectif et dans les meilleurs délais, une demande de crédit d'ouvrage pour le financement des travaux sera déposée devant le Grand Conseil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot